

## Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 310 88, tél. adm. et publ. (039) 310 87 CCP 23-313, Lausanne: Saint Pierre 1, tél. (021) 22 69 10 CCP 10 8300 Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS: 1 mois Fr 4.50, 3 mois Fr 13.— 6 mois Fr 25.— 1 an Fr 50.— LE NUMÉRO 30 ct. Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

### L'information doit s'accompagner de la participation

La « Tribune de Genève » a interrogé M. Gérard Bauer, président de la Fédération horlogère, au lendemain du vote sur l'initiative Schwarzenbach.

Je suis satisfait de ce que le pire ait été évité. Mais en raison des motifs, et eu égard aux résultats, tout reste à faire, a déclaré ce représentant qualifié du monde patronal, en qui ledit journal voit un « futurologue ». Par ailleurs, M. G. Bauer constate avec regret qu'il existe une profonde division au sein du peuple suisse; que cette disparité est grave au moment où la Suisse cherche sa voie et sa place en Europe, où le concept de neutralité s'oppose à celui d'intégration. Et M. G. Bauer de préconiser une meilleure information du public. Car le public — et la votation l'a démontré — est inquiet parce qu'il ne sait pas quel sera notre avenir. Il faut donc instituer un véritable dialogue, et un dialogue permanent entre les groupes de pensée et de vie. Nous nous associons bien volontiers à cette dernière suggestion, tout en la considérant comme bien insuffisante. Et nous nous empressons de suivre M. G. Bauer lorsqu'il déclare que tout reste à faire.

Par contre, lorsque le journaliste qui rapporte sa conversation avec M. G. Bauer s'exprime ainsi: Il est évident que cela nécessite la participation de chacun, ce qui implique son conditionnement et son information, et qu'il déclare que c'est dans cette perspective qu'il faut désormais envisager les choses, nous nous élevons vigoureusement contre cette concep-

tion. L'information, pour avoir une valeur, doit rester libre; un conditionnement ne pourrait qu'aider à creuser plus profondément le fossé de la disparité qui existe entre Suisses. Il ne faut en aucun cas confondre l'information avec un bourrage de crâne unilatéral. Ce n'est certainement pas cela que préconise M. G. Bauer. Du moins, nous osons le penser.

L'information seule ne suffira pas à rendre au peuple suisse sa confiance dans les autorités fédérales. Elle doit, si elle veut être positive, s'accompagner de gestes concrets. Ce n'est en tout cas pas le vote du compromis des Chambres fédérales sur la protection des locataires qui pourra être considéré comme un acte positif. L'emplâtre sur une jambe de bois

administré auxdits locataires par les autorités fédérales peut tout au plus servir de lubrifiant à la pelle mécanique employée à assurer la division de notre peuple.

Il faut que l'on sache que le moment est venu de mettre un terme au flirt que trop longtemps M. Schaffner, ancien conseiller fédéral, a poursuivi avec les grands trusts, avec le grand patronat; que l'union du peuple suisse dépend en réalité de la participation et non de la soumission à des forces plus ou moins occultes capables de dicter leurs actes à nos autorités fédérales. C'est à cette condition que nous retrouverons une certaine cohésion, nécessaire à la Suisse, qui est au seuil de tractations importantes au niveau européen en particulier.

EUGÈNE MALEUS.

### Chambres fédérales: Des pseudo-solutions à des problèmes graves

Par 139 voix contre 9, le Conseil national a adopté, mardi matin, le compromis de la conférence de conciliation au sujet des réalisations de baux à loyers. Le Conseil des Etats ayant voté ce compromis à l'unanimité, il pourra entrer en vigueur — pour autant que le référendum ne soit pas lancé — le 19 décembre prochain, soit au moment où tombera définitivement la surveillance des loyers.

Le texte adopté (il prend, juridiquement, la forme d'une adjonction au Code des obligations) prévoit que, lorsqu'une résiliation à des conséquences pénibles pour le locataire, le juge peut prolonger le bail de trois ans (d'abord une année, puis encore deux ans s'il n'a toujours pas trouvé de logement).

Les porte-parole de tous les groupes, à l'exception des communistes, ont accepté ce compromis. Mais, comme l'a dit M. Debétaz (Vaud), la protection du locataire reste insuffisante. La bataille reprendra au moment du vote sur l'initiative pour le droit au logement (lancée par le Mouvement populaire des familles, cette initiative sera soumise au peuple le 27 septembre).

Le compromis a été combattu par M. Dafflon (PDT, Genève), par deux

députés socialistes genevois, J. Ziegler et A. Chavanne, et, pour de tout autres raisons, par M. Schwarzenbach et par M. Raissig (rad., ZH), secrétaire de l'Union des propriétaires, qui y voit une atteinte inadmissible à l'économie privée.

Le conseiller fédéral von Moos a rappelé que le Conseil fédéral prépare actuellement une nouvelle conception d'aide à la construction de logements.

En fin de séance, M. von Moos a accepté sous forme de postulat une motion de M. Vontobel (ind., ZH) demandant que le nombre des conseillers fédéraux soit porté à neuf ou à onze, et que l'on supprime la disposition disant qu'il ne peut y avoir deux conseillers fédéraux du même canton.

De son côté, le Conseil des Etats a approuvé par 27 voix contre 8 et quelques abstentions le nouveau projet de dépôt à l'exportation. Il a toutefois supprimé la clause d'urgence, ce qui signifie que le texte pourra entrer en vigueur au plus tôt trois mois après son adoption définitive par les deux Chambres (le Conseil national doit encore se prononcer). En fait, la version adoptée « autorise » le Conseil fédéral à prélever le dépôt, sans l'y « obliger »

### Des objecteurs de conscience déposent une pétition au Palais fédéral

Un groupe d'objecteurs de conscience de Suisse romande (certains avaient attiré l'attention sur leur cause par une grève de la faim à Genève, ces derniers jours) ont déposé mardi au secrétariat de l'Assemblée fédérale une pétition revêtue de 1700 signatures, demandant:

— que soit inscrit dans la législation le droit d'apporter un soutien financier à une organisation pacifique lors du refus de payer la taxe militaire;

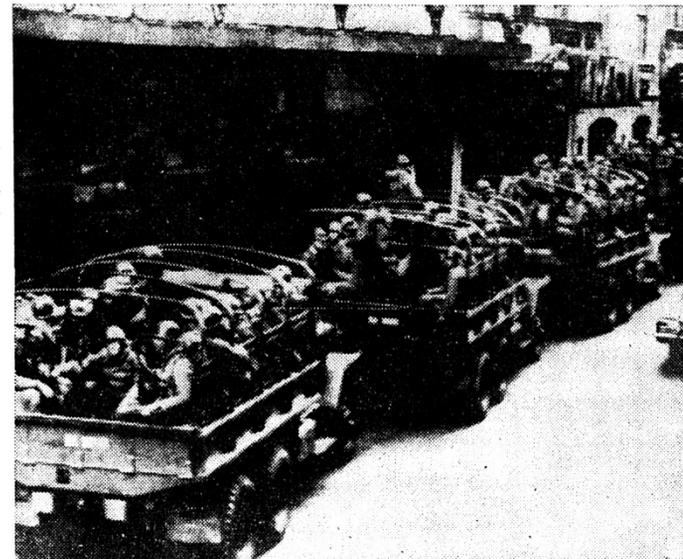
— de mettre en cause publiquement la compétence des tribunaux militaires et civils à juger de l'opinion des objecteurs et des actes qui en découlent;

— que soit inscrite dans la législation la possibilité d'un libre choix entre le service militaire et un ser-

vice civil, international et indépendant du Département militaire et de l'Etat.

Les objecteurs ont, par la même occasion, déposé leur livret de service, ont exposé leurs vues aux journalistes au cours d'une conférence de presse présidée par le conseiller national Ziegler (soc., GE), en présence des conseillers nationaux Chavanne (soc., GE) et Wyler (soc., TI). Ils ont précisé notamment qu'ils refusent tout service de remplacement organisé par l'Etat. Pour le moment, ils n'ont pas l'intention de recourir au lancement d'une initiative pour faire aboutir leurs revendications, mais cette possibilité est réservée. J. Ziegler devait pour sa part protester contre l'examen psychiatrique auquel sont soumis les objecteurs au moment du recrutement.

### La « révolution de palais » en Argentine



Ainsi donc des militaires ont pris la place d'un militaire à la tête de l'Argentine... Pour impressionnante que soit notre photo montrant la troupe en train d'investir la centrale des télécommunications à Buenos Aires, ce coup d'Etat s'est déroulé dans le calme absolu, en véritable « révolution de palais » qui n'a pas ému la population. Les Argentins connaissent la musique et savent que « révolution » militaire après « révolution » militaire, c'est toujours du pareil au même...

DERNIÈRE PAGE

### Le Comité central du PSS prépare le congrès

#### Soutien décidé à l'initiative sur le droit au logement

Présidé par le conseiller national Fritz Grütter, le Comité central du Parti socialiste suisse a tenu séance à Berne, en présence du président de la Confédération H.-P. Tschudi.

Le comité procéda à l'examen du rapport de gestion, des comptes et du rapport du groupe socialiste de l'Assemblée fédérale pour les années 1968 et 1969. Ces documents furent unanimement admis et ils seront soumis au congrès de Bienne avec un préavis d'acceptation.

M<sup>me</sup> Christine Gafner, de Münsingen, sera proposée au congrès comme secrétaire des femmes socialistes de Suisse, elle assumera la succession à ce poste de M<sup>lle</sup> Mascha Oetli, qui se retire pour raison de santé. Le comité rendit hommage à la secrétaire démissionnaire, dont la longue activité au service du parti et la fidèle collaboration méritent d'être soulignées.

Les rapports des commissions spéciales firent l'objet d'un large débat; ils seront également mis en discussion lors du prochain congrès. Le rapport

de la Commission de politique militaire sera complété par une résolution du Comité central.

La préparation du congrès des 27 et 28 juin à Bienne, notamment la discussion préalable quant aux 47 propositions des sections constitua le point principal de l'ordre du jour. A l'unanimité, le Comité central décida de suivre les propositions de plusieurs sections et de recommander au congrès de décider le soutien du PSS à l'initiative du droit au logement. A cet effet, M. Jean Queloz, secrétaire général du Mouvement populaire des familles, interviendra au congrès pour présenter cette initiative.

Le Comité central a pris officiellement congé de son président, Fritz Grütter, qui assumait pour la dernière fois cette charge. Un témoignage de reconnaissance, formulé par un représentant de l'Union des Jeunes socialistes suisses rencontra un large écho et suscita de très vifs applaudissements.

### Cela s'est passé dans notre pays

#### ■ DÉCÈS SUBIT EN VOYAGE.

Au cours d'un voyage du conseil d'administration de la Banque d'Etat de Fribourg, dont il était membre, le député Hans Meyer, agriculteur et secrétaire communal depuis 1924 à Ormez (FR) dans le district du Lac, est soudainement décédé à Samedan (GR), à l'âge de 68 ans.

#### ■ PIÉTON TUÉ.

— Un homme de 83 ans, M. Wilhelm Kaufmann, de Buus (BL) a été renversé par un vélomoteur à proximité de son domicile, dans la nuit de lundi à mardi: grièvement blessé, il est décédé peu après l'accident.

#### ■ NOYADE DANS LE RHIN.

— Un jeune homme de 16 ans, Eugen Hasler, s'est noyé lundi soir dans le Rhin alors qu'il était occupé à repêcher du bois. Il a été tué par un coup entraîné dans le fleuve par un morceau de bois autour duquel il venait de jeter une amarre. Les recherches se sont poursuivies tard dans la nuit mais n'ont par permis de retrouver son corps.

#### ■ CHUTE MORTELLE EN VALAIS.

— On a découvert mardi dans la région d'Eggerberg, un agriculteur, M. Léopold Wasner, 66 ans, qui gisait près d'un rocher, le crâne brisé. Le malheureux avait fait une chute en voulant gagner l'une de ses propriétés par un chemin escarpé.

#### ■ UN OUVRIER ÉCRASÉ.

— Au cours de travaux de transformation d'un bâtiment ancien, à Coire, un mur s'est effondré sur un maçon espagnol M. Diaz Manuel Varela, âgé de 20 ans. Bien qu' aussitôt secouru et libéré par un camarade de travail, le jeune ouvrier étranger est décédé sur les lieux mêmes de l'accident.

#### Le Signal de Bougy sera sauvé

A la suite de nombreuses protestations soulevées par le projet d'une société suédoise d'acheter le belvédère du Signal de Bougy, au-dessus de Rolle, et de le fermer au public pour y créer une maison de repos, le Département vaudois des travaux publics met à l'enquête un plan d'extension créant une promenade publique pour maintenir l'accès à la population de ce point de vue dominant tout le bassin lémanique, des Alpes au Jura.

Les opposants ont jusqu'au 4 juillet pour s'annoncer. Mais le Conseil d'Etat peut s'appuyer à la fois sur la nouvelle loi vaudoise pour la protection des sites et sur la législation fédérale prévoyant que l'acquisition d'un bien immobilier par une personne domiciliée à l'étranger peut être refusée, si le site est digne d'être conservé. Il est vraisemblable que les écoliers et les promeneurs romands pourront continuer à accéder librement, par milliers, au magnifique Signal de Bougy.

#### ■ CONCENTRATION DANS L'INDUSTRIE DU CIMENT.

— La Holderbank Financière Glaris S. A. a l'intention de reprendre la Société industrielle suisse du ciment (SCI).

Jusqu'à présent, la Holderbank contrôle tant en Suisse qu'à l'étranger une production annuelle de 6,3 millions de tonnes et a une participation pour 20,6 millions de tonnes. La participation de la Holderbank dans l'industrie du ciment s'étend à l'Allemagne, l'Autriche, le Mexique, le Costa Rica et le Liban.

### A PROPOS...

Comme l'annonçait la « Tribune de Lausanne » de dimanche:

Tout est rentré dans l'ordre à la fabrique de chaussures Savoy de Stabio, après plus de trois semaines de grève. Néanmoins, une cinquantaine d'ouvriers ont été congédiés. (...) La fabrique Savoy S. A. qui déplore cette grève, a affirmé qu'elle est dans l'impossibilité d'occuper à nouveau tous les grévistes. « Cette grève a porté un tel coup à notre fabrique que le nombre des ouvriers doit être réduit durant tout l'été de 50 personnes » dit son communiqué. De leur côté, les grévistes ont publié un long communiqué dans lequel ils affirment que la grève s'est terminée après plus de trois semaines de lutte et sans que leurs revendications aient été satisfaites alors qu'elles portent sur des salaires nettement inférieurs à ceux versés dans les autres fabriques suisses de chaussures et sur un rythme de travail sans cesse accéléré...

Je lis d'autre part dans l'« AZ » du 29 mai ceci, qui est plein d'enseignement:

Berne. Comme nous l'avons déjà annoncé, des mesures ont été prises contre les étudiants de l'Université de Berne, qui voulaient récolter de l'argent pour les ouvriers en grève de Stabio. Le groupe organisateur a été mis en demeure de remettre au rectorat une liste comprenant les noms de ceux qui ont pris part à cette action...

On serait curieux de savoir ce que les ouvriers de Stabio ont voté lors de la votation fédérale de dimanche. En ce qui concerne la direction de l'usine, quand bien même elle aurait voté contre l'initiative, est-il douteux qu'objectivement, elle a soutenu M. Schwarzenbach très activement?

Jeanlouis CORNUZ.

CHRONIQUE GENEVOISE

# La raison s'impose... La suite aussi

Après le débat parlementaire sur la répression de la manifestation du Molard du 15 mai

## Des jeunes syndicalistes contestent les explications du conseiller d'Etat Henry Schmitt

Vendredi 15 mai, une manifestation non autorisée a débuté vers 18 h. 15, à la place du Molard. La police venue en nombre (environ 350 policiers) a immédiatement réprimé la manifestation comme s'il s'agissait d'une émeute parisienne.

Les violences policières ont été dénoncées par de nombreux témoins oculaires et plusieurs députés ont posés des questions précises au Conseil d'Etat lors de la dernière séance du Grand Conseil.

Dans sa réponse, le conseiller d'Etat Henry Schmitt a soigneusement évité d'apporter les précisions et les éclaircissements demandés en préférant couvrir l'ensemble des actions répressives policières et en banalisant les excès dénoncés.

Cette attitude finalement peu courageuse a profondément déçu de nombreux jeunes qui ne sont pas des agités perpétuels. Elle est porteuse de menaces pour l'avenir, car certains policiers vont se sentir encouragés dans la voie des violences abritées qu'ils sont de toutes sanctions.

En conclusion le comité de la Fédération genevoise des jeunes syndicalistes condamne les violences et les excès de toutes natures.

Il réprovoque les brutalités policières telles qu'elles ont été appliquées à quelques dizaines de manifestants peu dangereux.

La manifestation du Molard peut être discutée quant à son opportunité, mais les procédés des forces de l'ordre sont indignes d'une démocratie même bourgeoise.

Fédération genevoise des jeunes syndicalistes  
Le comité

### Mémento genevois

GRAND THEATRE DE GENEVE: 20.30 précises, «Albert Herring», opéra-comique en 3 actes, de Benjamin Britten; direction musicale: David Kram.

THEATRE DE L'ATELIER (rue du Temple 5, tél. 32 20 60): 20.30 précises, «Feraï», par l'Odin Teatret (dir. Eugenio Barba), présenté par le Cartel des théâtres dramatiques de Genève.

Le peuple souverain s'est prononcé avec assez de netteté, en Suisse et à Genève, pour clarifier la situation créée par l'initiative Schwarzenbach. Mais si la primauté de la raison se révèle un motif de satisfaction, dans la mesure où elle signifie la volonté de la majorité des citoyens de régler humainement le problème de la surpopulation étrangère, il serait dangereux d'ignorer le courant important que traduit la masse des partisans de l'initiative.

Fidèles à leur vocation, les syndicats ont suivi la voie difficile qui consiste à refuser de céder à l'instinct en répondant à un malaise par une mesure dont, en fin de compte, seuls les travailleurs, suisses et étrangers, auraient dû une nouvelle fois assumer les frais.

Toutefois, les milieux gouvernementaux et le patronat devront enfin admettre que la politique de restriction, préconisée depuis longtemps par les syndicats dans le domaine de l'immigration, aurait permis d'éviter certains mécomptes que ce vote positif n'élimine du reste pas.

Dans ce sens, les syndicats de la

Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) affirment leur volonté d'exiger l'application stricte des dispositions fédérales concernant la main-d'œuvre étrangère, afin d'obtenir la stabilisation, voire la réduction des effectifs dans notre canton.

De plus, considérant que parmi les motivations profondes d'insatisfaction des salariés révélées par ce scrutin subsistent intégralement celles relatives au grave problème du logement et à la participation effective des travailleurs à leur destinée morale et économique, les organisations professionnelles engagent vivement les autorités, les milieux économiques et financiers à mettre en œuvre les moyens propres à les résoudre rapidement.

Il s'agit là d'impératifs auxquels les syndicats entendent qu'une solution soit donnée, sous peine d'entraî-

ner des conséquences funestes pour l'avenir de la collectivité.

Communauté genevoise d'action syndicale  
Association des commis de Genève  
Union des syndicats du canton de Genève  
Société suisse des employés de commerce.

LA CLINIQUE DU DOCTEUR HELVETIUS de Michel Viala

Création par le Théâtre universitaire, les 6, 7, 9 et 10 juin 1970, à 20 h. 45, Salle Simon. I. Patino.  
Organisation: Université de Genève.

LIQUEURS Morand  
MARTIGNY

HABILLEZ-VOUS ÉLÉGANT  
SPORTIF, PRATIQUE, CHEZ  
NOUVELLE ADRESSE  
17, rue DANCET  
Téléphone 24 32 02  
(Facilités de parking)

VETEMENTS  
Joseph Leppek  
TAILLEUR ET CONFECTION

Une CURE efficace!

Circulan vous soulage et combatte avec succès les troubles circulatoires!

Circulan chez votre pharmacien et droguiste. 1 litre Fr 22.50, 12.90, 5.40

tabac  
AMSTERDAMIJ

Faites lire votre journal!

# Quand la famille a faim:

Simmenthal équilibre vos menus sans déséquilibrer votre budget

La viande de bœuf SIMMENTHAL, spécialement apprêtée en Italie, vous aide à résoudre au mieux le délicat problème des repas familiaux. Simple et délicate, elle donne à votre table une note originale et personnelle. Faites donc une surprise à votre famille demain: préparez-lui une de ces 5 spécialités!



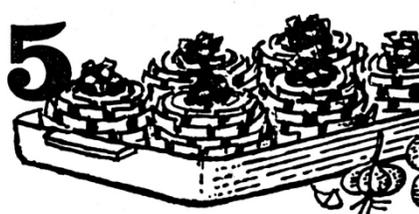
**1 Salade d'été**  
Disposer au milieu d'un plat, sur un lit de salade, une boîte de SIMMENTHAL de 300 g. Garnir avec 8 demi-tomates farcies au thon émietté et autant d'œufs durs, piqués d'une olive fourrée au piment. Saler, poivrer et servir frais arrosé d'un filet d'huile d'olive et de jus de citron.

**2 Risotto SIMMENTHAL**  
Faire rissoler au beurre un oignon haché menu. Ajouter 1 cs. de concentré de tomate, 50 g de champignons en lamelles et une boîte de SIMMENTHAL de 200 g. Mouiller avec 1 l. d'eau salée, ajouter 400 g de riz, puis 1/2 verre de vin blanc sec. Au moment de servir, ajouter une noix de beurre et saupoudrer de parmesan râpé.

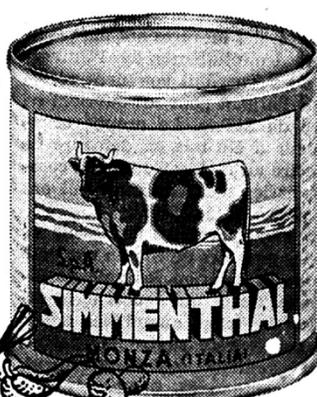


**3 Pâtes au ragoût de viande**  
Faire rissoler au beurre 1 oignon coupé très fin, ajouter 1 cs. de concentré de tomate, 1/2 verre d'eau, 1 boîte de viande SIMMENTHAL de 200 g en petits dés. Laisser cuire 20 min., servir sur des pâtes bien égouttées, saupoudrer de parmesan râpé.

**4 Poivronade à la SIMMENTHAL**  
Rissoler au beurre 200 g d'oignons en lamelles et quelques carrelots de lard. Ajouter 300 g de piments en lamelles, puis 200 g de tomates fraîches en dés. Assaisonner, laisser cuire 20 min., ajouter une boîte de viande SIMMENTHAL de 300 g, laisser cuire encore 10 min. et servir.



**5 Artichauts farcis**  
Hâcher ensemble 1 boîte de SIMMENTHAL de 300 g, 50 g de lard, 1 bouquet de persil, 1 gousse d'ail, 50 g de champignons, assaisonner. Enlever les feuilles dures de 4 artichauts, couper les pointes, enlever le foin et le remplacer par le mélange. Verser sur chaque artichaut 1 cs. d'huile, une noisette de beurre, rissoler quelques minutes, puis arroser de vin blanc et d'eau et cuire au four.



# tous les services d'une banque

- épargne «TS» ..... 4 1/2 %
- épargne «Jeunesse» ..... 5 1/4 %
- compte salaire ..... 3 %
- compte courant ..... 1 1/2 %
- bons de caisse  
3 ou 4 ans ..... 5 1/4 %
- 5 ou 6 ans ..... 5 1/2 %
- bons de caisse «prévoyance», capital doublé en cas de décès avec la collaboration de PROVIDENTIA, société suisse d'assurance sur la vie.

caisse d'épargne genève  
1816

Siège: Rue de la Tour-de-l'Île 1 - Agences: Carouge - Servette - Lancy - Champel - Meyrin - Trois-Chênes - Versoix - agence mobile.

Les guichets de notre siège et des agences de Carouge, de la Servette et de Lancy sont ouverts sans interruption de 8 h. 30 à 16 h. 30. Les autres guichets de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. Le mercredi, ouverture de tous les guichets jusqu'à 18 h. 30.

**La Chaux-de-Fonds**

**Dans le cadre du congrès de la Société pédagogique romande**

**Les métiers de l'horlogerie vus par des enfants**

La Chambre suisse de l'horlogerie a diffusé l'an dernier auprès d'écoles disséminées dans vingt et un cantons, une brochure destinée aux élèves de six à treize ans. Dans cette brochure illustrée de dessins d'enfants, on trouvait dix documents photographiques représentant les professions horlogères. Les élèves étaient appelés à participer à un concours qui consistait à interpréter à titre individuel, et le plus librement possible un des documents. Un second concours, celui-ci collectif, proposait à une classe, sous la direction de l'enseignant, de traiter au moins une fois chacun des dix documents.

Devant le grand succès remporté,

**De quoi crier « quine » à en perdre la voix !**

Incontestablement, ce ne sont pas les occasions qui manqueront aux amateurs de loto pour s'adonner à leur « sport » favori, la saison prochaine ! La Direction de police vient en effet de publier la liste des matches au loto qui seront organisés par les diverses sociétés locales de l'automne au printemps prochains. Eh bien ! ce ne sont pas moins de 71 de ces matches qui se dérouleront entre le 14 octobre 1970 et le 14 mars 1971. Inutile de dire que si l'on voulait éviter tout « doublon » (et on l'a fait), tenir compte aussi de la période des fêtes (aucun match prévu du 15 décembre au 15 janvier), les week-ends n'y suffisaient pas. Plusieurs semaines donc, c'est un match par soir du mercredi déjà jusqu'au dimanche que les « collectionneurs de quines » pourront courir, rien qu'à La Chaux-de-Fonds.

**NOCES DE DIAMANT.** — Nos fidèles abonnés, M. et M<sup>me</sup> Georges Heimann, rue du Commerce 95, fêteront, le 11 juin, le 60<sup>e</sup> anniversaire de leur mariage. Nous nous empressons d'apporter à nos deux excellents camarades, qui seront entourés de leur famille, nos félicitations, et nos vœux sincères de « bonne santé » et de bonheur.

M. G. Heimann, jusqu'à l'âge de la retraite a travaillé au service des Coopératives Réunies, tout d'abord à l'officine de pharmacie de la rue de la Paix 72, puis au laboratoire central de la rue du Commerce.

**CARNET DU JOUR**

**Cinéma**

EDEN: 20.30, «Cinq Filles de Chiens».  
RITZ: 20.30, «Les Hommes de Las Vegas».  
CORSO: 20.30, «Opération V 2».  
PLAZA: 20.30, «Cinq Cartes à abattre».  
SCALA: 20.30, «L'Extravagant Professeur».

**Divers**

MUSÉE D'HORLOGERIE: chaque jour, de 10.00 à 12.00 et de 14.00 à 17.00.

**Pharmacie d'office**

Pharmacie Robert, avenue Léopold-Robert 66. (Dès 21.00, appeler le No 11.)

**MÉMENTO LOCHOIS**

CINÉMA LUX: 20.30, «Bonnie et Clyde».  
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Moderne. (Dès 21.00, le No 17 renseigne.)

la chambre a décidé d'organiser six expositions comprenant les meilleurs travaux. Bienne et Liestal en ont eu la primeur; Le Locle, Saint-Imier et Neuchâtel recevront l'exposition durant cet automne et cet hiver. Pour La Chaux-de-Fonds, on a choisi de la présenter dans le cadre du congrès de la Société pédagogique romande, ce qui est une excellente initiative. Elle sera ouverte du 14 au 16 juin, de 14 à 21 h., et le 17 juin, de 14 à 20 h., dans le hall d'entrée de la Salle de musique (entrée libre). Il sera curieux de voir la richesse d'expression et d'imagination de ces artistes en herbe, confrontée à la technique d'un métier qui pourrait par la suite devenir le leur.

**Congrès de la Société pédagogique romande**

Le congrès quadriennal de la Société pédagogique romande se déroulera en notre ville, les 12, 13 et 14 juin, sous la présidence d'honneur de H.-P. Tschudi, conseiller fédéral, et la présidence effective de M. J. John, de La Chaux-de-Fonds, président central de la SPR.

Chacun de ces congrès constitue un événement pédagogique important. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler que le congrès de Bienne, en 1962, a contribué dans une large mesure à répandre dans nos cantons l'idée de L'école romande et à réunir l'ensemble des enseignants au sein de la SPR. En 1966, le congrès de Montreux s'occupa plus particulièrement du problème encore brûlant de la pénurie d'enseignants. Le congrès de La Chaux-de-Fonds précisera la volonté des enseignants romands en ce qui concerne leur formation et leur recyclage permanent. Le problème est d'actualité et, jusqu'ici, aucune politique cohérente n'a été appliquée par les autorités scolaires romandes.

Il est bon de préciser que la SPR groupe la quasi-totalité du corps enseignant primaire romand depuis le début de cette année.

En dehors de l'intérêt des sujets traités, et de l'importance des rapports, ce qui caractérise ces congrès, c'est, au-delà du plaisir de se retrouver entre collègues proches ou lointains, l'affirmation d'une solidarité agissante entre instituteurs de toute la Romandie.

**ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS**

**Naissances**

Chappatte Corinne, fille d'Henri-Noël-Joseph-Célien, fonctionnaire postal, et de Marie-Claude née Boillat.  
Lesquereux Anne-Françoise, fille de Jean-François, gendarme, et de Danielle-Nadine née Cœudevez.

**Promesses de mariage**

Moron Luis, tourneur, et Pascual Ana.  
Magnin Pierre-André, diététicien, et Rossi Nadia-Christina.  
Jean-Mairet Roger-Claude, forgeron, et Sommer Suzanne-Yolande.

**Décès**

Bachmann née Sandoz Marie-Fanny, ménagère, née le 15 mars 1894, veuve de Georges-Henri (Bois-Noir) 15).

**CHRONIQUE NEUCHATELOISE**

**Sabotage en règle du bachot?**

La « plaisanterie » se prolonge et prend la tournure d'une tentative de sabotage en règle des examens du baccalauréat dans le canton de Neuchâtel: après le Gymnase de La Chaux-de-Fonds, où les examens ont dû être interrompus lundi à la suite d'un appel téléphonique indiquant qu'une bombe y avait été déposée, le Gymnase de Neuchâtel a été à son tour, mardi matin, le théâtre d'un incident semblable. La police a reçu un coup de téléphone anonyme l'avertissant qu'une bombe allait éclater au Gymnase. Les locaux où se déroulaient les examens de baccalauréat et des salles de cours ont été immédia-

tement évacués. Une fouille systématique a été entreprise mais sans résultat. Les leçons ont repris l'après-midi. Mais les bacheliers ont eu moins de chances que leurs camarades « du haut »: alors que ceux-ci travaillaient à la dissertation française lors de l'alerte, et ont pu reprendre leur travail là où il l'avaient interrompu, à Neuchâtel c'étaient les épreuves de latin et de géométrie descriptive qui avaient lieu hier, et l'on a été obligé de les annuler.

**Le MJSR cherche des moniteurs**

Le Mouvement de la jeunesse suisse romande, qui célèbre son 50<sup>e</sup> anniversaire, en même temps qu'il organise sa campagne financière en faveur des camps de vacances, cherche une vingtaine de jeunes gens (depuis 18 ans) pouvant fonctionner, cet été, comme moniteurs.

Le but à atteindre consiste à permettre à quelque 700 enfants de Suisse romande, qui en seraient privés sans la généreuse action du MJSR, de partir en vacances.

**VAL-DE-RUZ: Au Tribunal de police.** — Sous la présidence de M<sup>me</sup> R. Schaefer-Robert, le tribunal a condamné:

A. C. à un mois de prison sans sursis et aux frais de la cause, soit 150 fr., pour attentat et outrage à la pudeur;

F. L., qui a roulé avec une voiture sans assurance, sans plaques et sans permis, sur la place de la Gare des Hauts-Geneveys, à 80 fr. d'amende et à 15 fr. de frais;

J. S. pour une manœuvre de dépassement dans un virage qui s'est soldée par un léger accrochage à 100 francs d'amende et à 25 fr. de frais;

H. P. à 80 fr. d'amende et à 30 fr. de frais, et A. M. à 40 fr. d'amende et à 15 fr. de frais, à la suite d'une collision entre leurs automobiles.

**Neuchâtel**

**Tribunal de police: Une affaire de drogue**

Sous la présidence de M. A. Bauer, le tribunal a prononcé son jugement sur une affaire de drogue, qui avait déjà fait l'objet de trois audiences. Sur les cinq jeunes prévenus, quatre sont présents. L'inculpé principal L. B. lui fait défaut. C'est ce dernier qui avait découvert à la fin de 1968, dans un jardin d'Hauterive, une plante qu'il avait identifiée comme étant du chanvre indien. Avec cette herbe, ces jeunes réussirent à fabriquer une quarantaine de cigarettes, qui ne leur procurèrent pas le plaisir attendu.

Ce haschisch « à la gomme » n'en constitue pas moins un délit face à la loi sur les stupéfiants.

Le tribunal devant le peu de gravité du cas prononce les peines suivantes:

L. B., par défaut, à 10 jours d'emprisonnement sans sursis et à 740 fr. de frais, et chacun des quatre autres M. R., de Neuchâtel, D. M., de La Chaux-de-Fonds, P. D., de Cortaillod, et P. M., de Neuchâtel, à 100 fr. d'amende et 250 fr. de frais. Le tribunal ordonne toutefois la radiation de l'amende du casier judiciaire après un délai d'épreuve d'une année.

**CHRONIQUE JURASSIENNE**

**SAIGNELÉGIÉ: Réaffirmation des «Jurassiens de l'extérieur».** — Le groupement des Jurassiens de l'extérieur (association des Jurassiens séparatistes domiciliés hors du Jura) était réuni en grande fête dimanche à Saignelégier. A cette occasion, il a voté une résolution réaffirmant entre autres la volonté des Jurassiens de l'extérieur de participer à tout scrutin concernant le sort du Jura.

**DELEMONT: Un éducateur indigne.**

Travaillant dans un établissement pour enfants déficients du Jura, un éducateur de 44 ans, célibataire, a commis sur la personne de six des garçons confiés à lui des attentats à la pudeur, entre 1965 et 1968. Il a été arrêté en février 1969 et a reconnu tous les faits. Emprisonné pendant deux mois puis mis en liberté provisoire, il comparait maintenant devant la Cour d'assises du Jura, dont on attend le verdict pour aujourd'hui.

**BÉVILARD: Grands projets à l'étude.**

L'assemblée municipale de Bévillard, après avoir accepté les comptes communaux qui bouclent avec un excédent de 200 000 fr. environ aux recettes, a accepté une réadaptation des salaires du personnel et des fonctionnaires communaux. Elle a voté 75 000 francs de crédits pour les travaux publics. Le maire, M. A. Charpillot, annonça qu'une étude était en cours pour construire à Bévillard un bâtiment administratif à l'intention des services communaux. Quant à l'aménagement de la piscine, on étudie une collaboration intercommunale, ou éventuellement la constitution d'une société coopérative pour financer ces travaux.

**MOUTIER: Evadé repris.**

Hier, vers 4 h., la police de Moutier a arrêté chez des connaissances qui l'avaient hébergé, un repris de justice évadé d'un établissement proche de la Ville fédérale. Il n'opposa aucune résistance. Il fut incarcéré puis reconduit dans l'établissement.

**Vers un aéroport au Grand-Maraïs?**

Précisons d'emblée: il ne s'agit pas des grands marais situés à Marin, mais du Grand-Maraïs bernois, emplacement se trouvant dans une région limitée par les localités de Treiten, de Siselen, de Fräschels et de Kallnach.

Réunis à Thielle lors d'une conférence de presse organisée par le Service d'information de la ville, avec le conseiller d'Etat Henri Huber, directeur du Département des transports, de l'énergie et de l'économie hydraulique du canton de Berne, les journalistes ont été renseignés sur ce projet qui ne doit pas être confondu avec l'idée effarante qu'avaient émise certains Zurichois de créer un nouveau Klotten à l'est de notre lac.

Berne ayant un aéroport au Belpmoos dont les possibilités de développement sont nulles (piste de 1300 mètres seulement, obstacles d'atter-

rissage, proximité de la ville, concession de l'Office fédéral de l'air qui très probablement ne sera pas renouvelée en 1981), les autorités cantonales se préoccupent du déplacement de cet aéroport.

Des commissions diverses ont été désignées par le Grand Conseil bernois pour étudier tous les problèmes qui se présentent quant à l'emplacement, aux distances de différents centres économiques que cela pourrait intéresser, aux installations nécessaires à un aéroport, à la question du bruit et au financement. H. Huber estime qu'en automne 1970 les autorités auront en main toutes les données du problème.

L'emplacement retenu pour cet aéroport réunit vraiment toutes les conditions pour des installations de ce genre: région peu peuplée, possibilité d'établir une piste de 2000 mètres, pas très éloigné de Berne, de Fribourg, de Bienne et de Neuchâtel. Il ne s'agit pas d'établir là un aéroport intercontinental mais un aéroport régional pouvant intéresser une région peuplée d'environ 1 000 000 de personnes. Il ne s'agit là évidemment que de projets et même d'idées. Il va sans dire qu'il y aura des obstacles à vaincre. L'on veut bien le progrès, mais il ne faut pas trop déranger les habitudes. On s'élève contre la pollution de l'air, mais ceux qui crient le plus ne veulent pas abandonner leur voiture, car ce n'est pas la leur qui pollue, c'est celle des autres... Le coût des installations, sans le terrain, est évalué à 35 millions. C'est avec optimisme que H. Huber voit la réalisation de ce projet dans un délai de 3 à 5 ans.

M. J.-C. Duvanel, conseiller communal de Neuchâtel, remercia, au nom de l'assistance, H. Huber, d'avoir exposé clairement à la presse ce projet qui peut aussi intéresser les Neuchâtelois.

**ÉTAT CIVIL DU LOCLE**

8 juin 1970

**Marriages**

Leimgruber Claude-Raymond, graveur, et Brigodol Danièle-Béatrice.  
Froidevaux Francis-Jacques, appareilleur, et Germainier Nicole.  
Cassanelli Lorenzo, maçon, et Munisteri Dorotea.  
Gebus Jean-Philippe, employé de banque, et Augsburgère Arlette-Denise.

*Le mensonge est l'avilissement et en quelque sorte l'anéantissement de la dignité humaine.* Kant.



**Votre papier à lettre**

est le reflet de votre personnalité!

**Reymond**

Tél. 3 82 82

Rue de la Serre 66 - La Chaux-de-Fonds

vous présente actuellement une sélection de papeteries de bon goût.

**Piano**

J'achèterais d'occasion, pour l'anniversaire d'une écolière, PIANO brun, en bon état. Faire offres, avec indication de prix et marque, sous chiffre B. P. 11963 au bureau de la «Sentinelle», 2300 La Chaux-de-Fonds.

**LIVRES**

d'occasion tous genres anciens et modernes Achat, vente échange Librairie place du Marché, tél 2 33 72.

**Caisse maladie FRATERNELLE DE PRÉVOYANCE**

Les assurés sont convoqués en assemblée régionale, selon l'article 96 des statuts, avec l'ordre du jour suivant:

1. Comptes 1969.
2. Propositions pour un membre du Comité central.
3. Désignation des délégués du district.
4. Divers.

Les assemblées se tiendront à 20 h., aux dates et lieux suivants:

**Le Locle, 17 juin 1970, à 20 h., à la Salle des Musées du Locle.**

**La Chaux-de-Fonds, 19 juin 1970, à 20 h., à la Maison du Peuple (salle rénovée).**

Le comité.



**La CCAP**

garantit l'avenir de vos enfants

Neuchâtel

Tél. (038) 5 49 92

Faites lire notre journal

La section de Pesoux du Parti socialiste a le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur

**ARMAND JEANNERET**

père de Georges Jeanneret, conseiller général.

Pour les obsèques, se référer à l'avis de la famille.



**Grand choix de fleurs Gerbes Plantes Couronnes**

SERRE 81  
Tél. (039) 2 12 31

PROGRAMMES



D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

DEMAIN, LE TOUR DE SUISSE

Le départ du 34<sup>e</sup> Tour de Suisse sera donné demain à Morat, au lendemain d'un prologue contre la montre qui aura réuni les engagés sur une distance de 4 km. Ces engagés sont au nombre de quatre-vingts. Répartis en dix équipes, ils proviennent de sept pays et ils s'apprentent, en neuf jours, à couvrir une distance totale de 1589 km. à travers toutes les parties de la Suisse.

Le Tour de Suisse partira pour la troisième fois de Morat. Les deux premières étapes, pratiquement sans difficultés, devraient être placées sous le signe de la rapidité. La phase décisive de l'épreuve sera entamée dès la troisième étape, dont l'arrivée sera jugée à Arosa, à 1815 m. d'altitude. Les ascensions seront ensuite nombreuses. Pour gagner Locarno depuis Arosa, les coureurs franchiront le col du Lukmanier et ses 1916 m. La sortie du Tessin se fera par le col de Nufenen (2480 m.) et par le col du Grimsel (2165 m.). A leur arrivée à Meiringen, au terme de la cinquième étape, les coureurs n'en auront pas pour autant terminé avec la montagne. Il leur restera encore à franchir le col des Mosses et celui de la Forclaz pour gagner Finhaut. Le Tour de Suisse se terminera par trois étapes de plat. L'arrivée finale sera jugée à Zurich

après que les coureurs auront fait étape à Berne et à Sarmenstorf.

Il n'y aura pas de course contre la montre, exception faite pour le prologue. Aucune des étapes ne dépassera les 200 km., la moyenne ressortant à 176 km.

LE PARCOURS

Mercredi 10 juin, prologue : 4 km. contre la montre à Morat.  
 Jeudi 11 juin, première étape : Morat—Liestal, 185 km.  
 Vendredi 12 juin, deuxième étape : Liestal—Bazenheid, 160 km.  
 Samedi 13 juin, troisième étape : Bazenheid—Arosa, 144 km.  
 Dimanche 14 juin, quatrième étape : Arosa—Locarno, 199 km.  
 Lundi 15 juin, cinquième étape : Locarno—Meiringen, 165 km.  
 Mardi 16 juin, sixième étape : Meiringen—Finhaut, 195 km.  
 Mercredi 17 juin, septième étape : Finhaut—Berne, 198 km.  
 Jeudi 18 juin, huitième étape : Berne—Sarmenstorf, 161 km.  
 Vendredi 19 juin, neuvième étape : Sarmenstorf—Zurich, 182 km.

LES ENGAGÉS

SCIC : Adorni, Conti, Zini, Primavera, Jotti, Neri, Portaluppi, Benfatto (tous Italie).  
 Zimba : Altig (All), Puschel (All), Moser (It), Pfenninger, Thalman, Rub, Girard, Spahn (tous Suisse).  
 Filotex : Bitossi, della Torre, Colombo, Cumino, Salutini, Giuliani, Bergamo, Rosolen (tous Italie).  
 Bonanza-Ovaphil : Vifian, Zimmermann, Janser, Bural (tous Suisse), Fritz (All), Chisselini, Gauthier, Moynon (tous France).  
 Flandria-Mars : Beugels (Hol), Monsere, Deboever, Blockx, Hutsebaut, Corneille, Mahieu, Hemeryck (tous Belgique).  
 Batavus-Alcina : Junkermann, Bölke, Glemser, Kunde, Wilde, Streng (tous Allemagne), Gerrits, Deelen (les deux Hollande).  
 Caballero Laurens : den Hartog, Shepers, Duynand, Frijters, Steevens, Vianen, Krekels, Harings (tous Hollande).  
 Hertekamp - Magniflex - Novy : van Clooster, de Geest, Kerremans, Flabat, de Baere, de Block, Cambre (tous Belgique), Vanucci (Italie).  
 Meubles Huser : Guidali, Lafranchi, Abt, Rennhard (tous Suisse), Colombo, Marchesi (les deux Italie), Perez-Frances, Carinena (les deux Espagne).  
 Salvarini : Gimondi, Zandegu, Carletto, Crepaldi, Mori, Panizza, Cavalcanti, Poggiali (tous Italie).

Sports divers

**FOOTBALL.** — Les Young-Boys de Berne se sont assurés pour la saison prochaine les services du stoppeur Havenith (26 ans, Winterthour) et de l'attaquant Christian Winiger (25 ans, Zurich). Ils ont cédé au F.-C. Zurich Konrad Baumgartner (27 ans) et Max Heer (27 ans également).

● **Coupe des Alpes :** Bâle—Sampdoria, 2-1 ; Zurich—Bari, 6-2 ; Young-Boys—Lazio Rome, 0-2 ; Lugano—Fiorentina, 1-4.

**BOXE.** — Au cours de la dernière réunion de boxe de la saison à Paris, devant 2000 spectateurs, le champion de France des superlégers, Roger Zamí, a nettement battu aux points le champion de France des légers, Léonard Tavarez.

CONVOCATIONS DU PARTI

CANTON DE NEUCHÂTEL

**GROUPE DES DÉPUTÉS.** — Jeudi 11 juin, à 20 h. 15, au City, Neuchâtel. Bureau à 19 h.

**COMITÉ CANTONAL DU PARTI SOCIALISTE NEUCHÂTELOIS.** — Mercredi 17 juin, à 20 h. 15, à Travers, au Café du Jura, en face de la gare.

**COMMISSION CANTONALE DES FEMMES SOCIALISTES.** — Jeudi 11 juin, à 19 h. 45, à l'Hôtel City à Neuchâtel. Séance ouverte aux femmes socialistes des autorités communales.

CANTON DE VAUD

**LAUSANNE.** — Assemblée ordinaire du parti lausannois, mercredi 17 juin, à 20 h. 15, salle N° 4 de la Maison du Peuple. Gilbert Baechtold parlera des Incas au Pérou, film.

CANTON DE GENÈVE

**COMITÉ DE LA SECTION RIVE GAUCHE.** — Jeudi 11 juin 1970, à 18 h. 30, au secrétariat, 18, boulevard James-Fazy.

Les Harlem à La Chaux-de-Fonds

Le mercredi 17 juin, la Patinoire couverte des Mélézes sera le théâtre d'une soirée exceptionnelle: les fameux Harlem Globe Trotters reviennent en Suisse. C'est la vingt-deuxième fois qu'ils sont en Europe. Ils donneront un seul et unique gala en Suisse, à La Chaux-de-Fonds.

Mille anecdotes illustrent la vie de cette étonnante équipe. C'est le 7 janvier 1927 que les Harlem Globe Trotters disputèrent leur premier match. Ce fut tout naturellement une victoire. Depuis, que de chemin parcouru ! A la fin de 1969, les Harlem avaient remporté 9529 victoires pour seulement 322 défaites. Ils demeurent, c'est un fait unique en basketball, imbattus depuis 1962. On considère d'autre part qu'ils ont parcouru près de 9 millions de kilomètres pour jouer sur les cinq continents, c'est-à-dire dans 87 pays, et devant 70 millions de spectateurs.

Les Harlem Globe Trotters ont ainsi mené une vie exceptionnelle. Véritables ambassadeurs du sport, ces magiciens du basket sont les meilleurs du monde.

Mais, à côté du match, plusieurs attractions internationales sont au programme. En particulier, on notera l'orchestre d'Elvis Presley, c'est-à-dire celui de Ginny Tiu qui est accompagné de son frère (18 ans) et de ses sœurs Vicky (14 ans) et Elisabeth (13 ans). Du spectacle en vue aux Mélézes. rd.

GENDARMERIE NEUCHÂTELOISE

- Vous êtes un jeune homme dynamique...
- le métier de policier vous convient !
- Vous avez de l'initiative...
- le métier de policier vous convient !
- Vous désirez prendre des responsabilités...
- le métier de policier vous convient !
- Vous aimez le grand air, la ville, la campagne...
- le métier de policier vous convient !

Ecole d'aspirants

début 4 janvier 1971

Conditions d'admission:

- être âgé de 20 à 30 ans
- avoir une taille d'au moins 170 cm.
- justifier d'une bonne conduite
- être incorporé dans l'élite de l'armée



Adresser offres manuscrites, avec curriculum vitae et photo, au commandant de la police cantonale, Balance 4, case postale 854, 2001 NEUCHÂTEL.



ROMAN D'OSCAR HUGUENIN

Sa physionomie se modela aussitôt sur celle de sa femme. Il prit un air alarmé et s'écria avec agitation :

— Miséricorde ! Qu'est-ce qu'il y a que je ne sais pas ? Augustine, dis vite ! Ce n'est pourtant pas l'étié ?

— Pas pour le moment, répondit-elle d'un ton tragique. Mais on ne peut répondre de rien ; combien n'en a-t-on pas vu d'aussi forts que notre Henri devenus étiés pour bien moins ? Sais-tu ce qu'il avait en revenant de la foire de Morteau ?

— Ce n'était pas un dérangement d'estomac ? demanda l'ancien, de l'air le plus surpris et le plus innocent du monde.

— Pas tout à fait ; quelque chose de pire : une montée de bile !

Et elle ajouta précipitamment :

— Si on n'avait pas eu tout de suite des camomilles sous la main, on ne peut pas savoir ce qui serait arrivé.

L'ancien prenait tant qu'il pouvait un air terrifié, mais il éprouvait en même temps une si violente envie de rire, que sa bonne figure joviale eût présenté, pour un observateur désintéressé, le spectacle le plus extraordinaire.

Mais M<sup>me</sup> l'ancienne avait bien autre chose en tête en ce moment ; il s'agissait pour elle de justifier pleinement aux yeux de son mari le traitement médical qu'elle avait fait subir à Henri ; aussi n'était-elle pas un observateur bien perspicace. Elle regardait d'ailleurs avec attention du côté de la campagne, où Henri n'apparaissait plus que comme un point noir sur la verdure des prés.

— Alors, cette montée de bile, demanda l'ancien, quand il se sentit maître de son hilarité intempestive, elle venait du chaud, quoi ? de la fatigue ?

— Ah ! si ce n'était venu que de là !

— Tu veux dire, insinua perfidement l'ancien, qui, cette fois, ne put pas retenir une malice, qu'alors les camomilles auraient produit de l'effet ?

Elle se redressa, hérissée comme une poule dont on menace la couvée.

— Les camomilles, fit-elle d'un ton péremptoire, ont guéri la montée de bile, seulement, ce qu'il est resté à notre Henri, c'est des idées noires, et il y a bien de quoi quand on vous a fait un affront pareil !

— Un affront ? à notre Henri ? Je voudrais bien savoir qui !

— Moi, quand je le saurai, gronda l'ancienne, les yeux flamboyants, j'irai lui dire son dedans et son dehors, à cette pimprenelle, et sous son nez, parlant à sa personne, va !

— Ah ! c'est une fille !

— Une pimbêche, une « fiéronne », qui n'a pas trouvé notre garçon assez bon pour elle ! Misère !

M<sup>me</sup> l'ancienne concentra dans cette dernière exclamation tout son dédain, son mépris et sa rancune maternelle.

La physionomie de son mari se rembrunit légèrement. — Pourvu qu'elle n'aille pas deviner qu'il s'agit de la fille de M. le ministre ! se dit-il avec une véritable inquiétude. Elle nous mettrait dans de beaux draps, notre Augustine, « colérique » comme elle est ! Il faudrait savoir ce qu'Henri lui a dit, à elle ? « Essayons-voir » tout doucement de lui tirer les vers du nez. C'est à bonne intention !

— Ah ! c'est comme ça ! dit-il à haute voix en jouant l'indignation. Il faudrait questionner Henri, qu'il nous dise...

— Est-ce que tu crois, par exemple, que je ne l'ai pas fait ? Mais il n'y a pas moyen de lui soutirer le nom de cette... je ne sais qui. Il la défend

encore ! Tu sais comme il est, notre Henri ; bien trop bon ! Est-ce qu'il ne prétend pas que s'il y a quelque chose à redire à quelqu'un, c'est à lui ?

— Bon, pensa l'ancien ; de ce côté il n'y a pas de danger.

— Mais quand je devrais tenir toutes les maisons de la Sagne les unes après les autres, continua l'ancienne avec énergie, il faudra bien que je la trouve, cette « orgueilleuse », et que je lui dise son fait !

— Et qui nous dit que c'est une fille de la Sagne ? fit insidieusement l'ancien, désireux de dépister son irascible épouse. Rappelle-toi que c'est en revenant de la foire de Morteau qu'il doit avoir eu la « reboquée » qui lui a donné sa montée de bile. Est-ce que ça ne pourrait pas être une fille du Locle, ou de par là autour ?

Je ne donne pas l'ancien Jacot pour un homme parfait : l'habitude de la dissimulation rend naturellement peu délicat à l'endroit de la vérité. La supposition émise par l'ancien n'était pas encore venue à l'esprit de sa femme. Aussitôt elle se mit à l'examiner mentalement sous toutes ses faces, et sans communiquer le résultat de ses réflexions à son mari, commença à desservir la table silencieusement, pendant que l'ancien sortait en s'applaudissant de sa diplomatie.

— Mais merci ! se dit-il en traversant la cuisine ; à présent il ne s'agit pas de laisser traîner ce portrait dans mes poches.

Avant que M<sup>me</sup> l'ancienne eût apporté à la cuisine sa vaisselle pour la laver, son machiavélique époux avait fait flamber sous la « cocasse » la dernière image de M<sup>lle</sup> Héloïse.

(A suivre.)

CHRONIQUE VAUDOISE

# Midi, minuit, gare de Lausanne

## Et si la défaillance...

J'ai beaucoup d'admiration pour ces cheminots qui, huit heures durant, arrivent à se concentrer sur cette table abstraite où chaque lampe témoin, chaque bouton représente un point névralgique dans la réalité. Ici, au poste directeur, face à l'automatisation, l'homme n'a pas encore dit son dernier mot. C'est lui qui impose ses exigences; la technique obéit.

Le guidage automatique, ce sera pour demain. Peut-être vers 1972-1973. Quant à la conduite automatique des trains — expérimentée en France — nos chemins de fer laissent venir. Nous y viendrons sûrement un jour. C'est le progrès.

Le personnel du poste directeur est recruté parmi les commis de gare qui devront prouver leurs capacités. Ils vont également subir des examens.

Une voix anonyme qui nous est familière sur les quais, c'est bien celle qui annonce le départ et l'arrivée des trains dans les haut-parleurs. La demoiselle qui est assise devant le micro partage ses heures de travail entre la dactylographie et le métier de speakerin. Son visage est inconnu du public. N'empêche que son charme et sa facilité d'élocution n'ont rien à envier à Madeleine ou à Lyliam de la télévision, soit dit en passant.

Les équipes du poste directeur se relayent vingt-quatre heures sur

vingt-quatre. Vous ne le savez peut-être pas, la gare de Lausanne a la particularité de ne jamais dormir.

Les trains passent. Les coups de téléphone et les appels par l'interphone se succèdent à un rythme endiablé. Si les nerfs des visiteurs sont vite mis à contribution par cette animation inaccoutumée, on ne peut pas en dire autant des hommes du poste, qui, impassibles, poursuivent inlassablement leurs tâches. Sans eux, le trafic serait paralysé.

Ce sont des robots? Non, devant l'imprévu l'être mécanique est impuissant. C'est aussi ce côté humain qui ennoblit les professions du rail.

En sera-t-il toujours ainsi?  
(A suivre.) **K. Sch.**  
\* Voir notre numéro du 9 juin 1970.

## Nouveaux contrats collectifs dans la métallurgie vaudoise du bâtiment

A la suite des pourparlers qui se sont déroulés depuis la fin de l'année dernière entre les associations patronales de la métallurgie vaudoise du bâtiment et la FOMH, un accord vient d'être conclu.

Aux termes de ce dernier, les quatre conventions collectives de travail sont renouvelées pour une période de cinq ans. Elles entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet et arriveront à échéance le 30 juin 1975.

A cette occasion, d'importantes améliorations ont été apportées aux conditions de travail du personnel occupé dans les entreprises d'installations électriques, de serrurerie et de construction métallique, d'installations de chauffage et de ventilation, de ferblanterie, d'appareillage et de couverture.

Les salaires effectifs ont été augmentés de 5% au 1<sup>er</sup> janvier 1970, cette hausse comprenant la compensation du renchérissement pour une part de 2,2%; une nouvelle revalorisation de 3% interviendra au début de juillet, puis les salaires seront revalorisés à raison de 2% par année et la compensation de la hausse du coût de la vie se fera régulièrement au début de chaque année.

Les allocations familiales et de formation professionnelle seront améliorées dès 1971, par étapes successives pour atteindre 65 fr. par mois et par enfant et 100 fr. par mois par apprentis ou étudiant, au 1<sup>er</sup> janvier 1973.

La caisse de prévoyance vieillissante professionnelle sera également améliorée en 1971 avec une augmentation de 2% de la cotisation paritaire, puis au 1<sup>er</sup> janvier 1973 avec une nouvelle augmentation du même ordre.

Les parties contractantes sont convenues d'innover en créant un fonds destiné au recyclage des travailleurs de plus de 50 ans qui doivent quitter leur profession pour des raisons de santé; ce fonds pourra subvenir aux

frais d'une éventuelle réadaptation ou compenser la perte de salaire qui serait due à un changement de profession à la suite d'un accident ou d'une maladie.

Un élément nouveau et essentiel est constitué par l'inscription dans les conventions collectives du droit aux congés payés de formation syndicale, lesquels seront indemnisés par un fonds spécial.

Environ 6000 travailleurs sont touchés par ces importantes améliorations.

## Pierre Viala propose humour et poésie

AU THÉÂTRE DES FAUX-NEZ

Pierre Viala est un remarquable interprète des poètes. Son répertoire est extrêmement riche, divers, étendu. Artiste nuancé, subtil, intelligent, il affronte tous les genres avec un égal bonheur, une ferveur communicative, un entrain et une bonne humeur pleins de saveur, une exacte connaissance de l'«effet», mais une bien sympathique absence de cabotinage. Tout est juste, placé, précis.

Son premier récital, ce dernier mardi, avait réuni la centaine d'auditeurs que peut contenir la salle des Faux-Nez. Tout seul, généreusement, sans sacrifice, sans guitariste ou autre fournisseur d'intermèdes, Viala nous fit entendre Baudelaire, Mallarmé, Apollinaire, Soupault, Cendrars, Breton, Desnos, Eluard, Saint-John Perse, Cocteau, Prévert, etc., trouvant moyen de donner à sa performance — car c'en est une — l'apparence d'une présentation souple, fluide, coulant de source.

Une source où l'on a été heureux de se rafraîchir. Bravo, monsieur Viala et puissiez-vous faire salle comble au cours de ces prochaines semaines.

Géo-H. BLANC.

## L'Agriculture vaudoise veut-elle se passer de la main-d'œuvre étrangère?

C'est une déduction que l'on pourrait faire en consultant les résultats de la votation de dimanche. C'est ainsi que les deux grands districts broyards, agricoles par excellence, se sont rangés derrière M. Schwarzenbach.

A Moudon, les oui l'ont emporté avec une majorité de 50,6% et à Payerne 52,6%. Tous les autres districts du canton ont rejeté l'initiative. Mais, ce qui est assez étonnant, ce sont les chiffres du Pays-d'Enhaut, région rurale, qui a enregistré la plus forte proportion de non avec un pourcentage de 69,9%. Il faut peut-être relever que l'apport économique du tourisme, en pleine expansion dans les Alpes vaudoises, a déterminé dans une certaine mesure les autochtones.

A remarquer que le district de La Vallée a repoussé aussi à une forte majorité cette initiative (68,1%), tout comme les districts de Lavaux (66,8%), Nyon (61,2%), et Vevey (62,1%). Au nord du canton, à Yverdon plus précisément, le match a été très serré (51,3%).

Quant à l'ouest lausannois qui a accepté l'initiative, il faut en rechercher les raisons dans les fluctuations de la population étrangère et peut-être aussi par un certain sentiment de saturation.

Enfin, disons que sur 385 communes vaudoises, 123 ont opté pour le oui.

Si un malaise se manifeste dans les agglomérations à forte densité industrielle (situation qui a favorisé certains arguments irrationnels), par contre on comprend assez mal le raisonnement des régions rurales où la main-d'œuvre étrangère est indispensable.

Dans son ensemble, le canton de Vaud a bien voté. La participation (71%) est réjouissante. Ce réveil civique démontre bien que les électeurs vaudois savent prendre leurs responsabilités lorsqu'ils s'agit de problèmes importants.

Fait à souligner, Epalinges s'est prononcée contre l'initiative dans une proportion de 4 à 1. Le vote des «fédéraux» installés depuis peu sur le territoire de cette commune a certainement été décisif.

Dans l'arrondissement d'Aigle, on relève que la ville de Bex est acceptante, de peu, il est vrai. Les citoyens morgins ont rejeté l'initiative tout comme ceux des villes de Nyon, de Rolle, d'Orbe, de Montreux, de La Tour-de-Peilz et de Vévey.

A Lausanne, la plupart des bureaux de vote ont recensé une majorité de oui, sauf les quartiers de Prélaz, la Pontaise, Bellevaux, Malley, Montoie et Montheron. Tous ces quartiers, notons-le, sont à majorité ouvrière, sauf Montheron.

K. Sch.

LE COMITÉ DIRECTEUR DU PARTI SOCIALISTE VAUDOIS met au concours le poste de

## SECRÉTAIRE CANTONAL

(Emploi à plein temps, horaire de travail irrégulier)

Les candidats, membres du Parti socialiste vaudois depuis deux ans au moins, doivent remplir les conditions suivantes:

- aptitudes à s'exprimer en public et à rédiger;
- sens de l'organisation et des responsabilités;
- animateur des sections du PSV, le titulaire devra également assumer toutes les tâches de secrétariat du comité directeur.

Salaires intéressants, frais de déplacement, prestations sociales.

Date d'entrée: 1<sup>er</sup> octobre 1970.

Délai de postulation: 20 juin 1970.

Les offres manuscrites, avec curriculum vitae, doivent être adressées au comité directeur du PSV, p. a. M. Serge Maret, secrétaire, case postale 1853, 1002 Lausanne.

Les renseignements complémentaires peuvent également être demandés au secrétaire cantonal Serge Maret, à l'adresse sus-indiquée ou par téléphone (23 33 20) pendant les heures de bureau.

Le président: Raymond LAMBERCY  
Le secrétaire: Serge MARET

# Cinéma lausannois

**A. B. C.** Tél. 22 35 52-53

14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans

Technicolor - Parlé français

Un grand film d'action avec le plus célèbre héros du western, Giuliano Gemma (Montgomery Wood)

**UN PISTOLET POUR RINGO**

avec Fernando Sancho, Hally Hammond, Nieves Navarro - Un film de D. Tessari

**Bel-Air** Tél. 25 53 12

14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans

Première suisse romande

Un «policier» sensationnel

Jerry Cotton, l'as du FBI, trouvera-t-il...

**L'HOMME A LA JAGUAR ROUGE**

avec George Nader

En couleurs - Parlé français

**Eldorado** Tél. 22 16 12

14.30, 17.00, 20.30 18 ans

Un film érotico-comique

**JEUNES FILLES BIEN... POUR TOUS RAPPORTS**

Douze filles en folle contre un homme sans défense - Un film en sexy color

Parlé français

**Palace** Tél. 22 13 30

14.30, 17.30, 20.30 16 ans

5e semaine

Le nouveau Coste-Gavras, le réalisateur de «Z»

**L'AVEU**

avec Yves Montand et Simone Signoret

Scénario, adaptation et dialogues de Jorge Semprun Fav supprimées

**Athénée** Tél. 25 24 12

14.00, 17.15, 20.30 16 ans

Le plus grand western de tous les temps! Charles Bronson Claudia Cardinale, Henry Fonda dans

**IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST**

réalisé par le grand maître S. Leone

Panavision - Technicolor - Parlé franç.

**Bourg** Tél. 22 86 22

14.30, 17.00, 19.00, 21.00 16 ans

DERNIER JOUR

**LA SOLITUDE DU COUREUR DE FOND**

Régie: T. Richardson - Fav. susp. à 21.00

Parlé anglais, sous-titres franç.-alle.

**Georges V.** Tél. 23 45 31

14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans

Première suisse - 4e semaine

Michel Piccoli et Romy Schneider dans le film de Claude Sautet

**LES CHOSES DE LA VIE**

N'irrez-vous voir qu'un film dans l'année que ce serait celui-ci qu'il faudrait choisir

Faveurs supprimées

**Romandie** Tél. 23 47 64

14.30, 20.30 16 ans

En 70 mm., écran géant, son stéréophonique I - Parlé français

Richard Burton et Clint Eastwood dans

**QUAND LES AIGLES ATTAQUENT**

Un sommet du film de guerre et d'aventures I

**Atlantique** T. 22 11 44-45

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

Première vision suisse

Robert Hossein, escroc cynique et sans scrupules, Monica Vitti, comme vous ne l'avez jamais vue, dans

**LA FEMME ÉCARLATE**

de Maurice Ronet - Couleurs

Une histoire dramatique

**Capitole** Tél. 22 51 32

14.15, 17.00, 20.30 16 ans

Première vision

**LA FOLLE DE CHAILLOT**

d'après la pièce de Jean Giraudoux

Katharine Hepburn, Yul Brinner, Donald Pleasence, Danny Kaye

Technicolor

**Lido** Tél. 23 21 44

14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans

2e semaine

Catherine Deneuve est

**TRISTANA**

de Luis Bunuel - Un monument I

En couleurs - Faveurs supprimées

**Corso-Renens** Tél. 34 00 35

Dès jeudi: 20.30 18 ans

**RELACHE**

**LE COCU MAGNIFIQUE**

**YVERDON Buffet CFF**

M. Criblet-Ferrer

Tél (024) 2 49 95

3 spécialités

- ★ Les filets de perches aux morilles
- ★ Gratins de fruits de mer
- ★ La paella du Liceo de Barcelona

**WILLIAM'S LIQUOR**

LIQUEUR FINE DE POIRE

MORAND - MARTIGNY

**RENENS**

**Hôtel-Restaurant**

**Maison du Peuple**

Tout confort - Restauration soignée - Prix modérés

Ferminus bus 7 et 50 m gare CFF

Siège officiel des organisations ouvrières - Parc à disposition

Tél (021) 34 02 20

# Graves heurts entre feddayins et jordanniens

De très graves incidents ont opposé, mardi, les forces armées jordaniennes aux commandos palestiniens.

Les combats ont commencé vers 3 h. (2 h. suisses) mardi matin. Les feddayins ont attaqué la prison centrale pour libérer ceux de leurs camarades capturés par les forces jordaniennes. Ils ont ensuite attaqué la centrale d'électricité de la ville, coupant le courant dans toute la ville ainsi que les communications téléphoniques entre la Jordanie d'une part, le Liban et la Syrie d'autre part.

Plusieurs positions des feddayins ont été bombardées par les canons des chars jordaniens et des mortiers situés dans la zone des palais royaux; des tanks ont fait mouvement des villes de Nozha, de Salt et de Zarka vers Amman. Quinze chars ont encerclé les bureaux d'Al Fatah et d'Al Saika, situés au djebel Amman. Cinq chars ont entouré le siège du FPLP sur le djebel Hussein.

Les forces armées jordaniennes ont ensuite attaqué les permanences du CLAP à Chemysani et du djebel Hussein. Les feddayins ont riposté aux roquettes.

L'artillerie lourde jordannienne a alors bombardé le djebel Taji, le djebel Hussein et le camp de Wahdate.

A 11 h. 45, un convoi du roi arrivé à la banlieue de Soueïleh, à la sortie d'Amman, a été pris sous le feu et forcé de retourner à Amman.

Des dizaines de feddayins ont été arrêtés par l'armée et leurs voitures mitraillées. Des blindés ont pris position dans le centre d'Amman.

En fin de journée, on annonçait qu'un accord était intervenu entre les deux parties sur un cessez-le-feu immédiat.

## L'autorité d'Hussein encore diminuée

Le roi Hussein a sauvé une fois de plus sa vie et son trône. Donné comme perdant mardi matin par la majorité des observateurs, il semble en effet, en dépit de l'absence presque complète d'informations directes d'Amman, que l'accord entre le gou-

vernement et les feddayins annoncé par la radio officielle jordannienne a bien été conclu et qu'il est dans l'ensemble, pour le moment du moins, respecté. A la fin de l'après-midi, un calme relatif paraissait rétabli à Amman. On ignore encore s'il en est de même dans toute la Jordanie.

L'échec des rebelles est dû, semble-t-il, avant tout au refus de la plupart des organisations palestiniennes d'appuyer les commandos qui avaient pris l'initiative du mouvement. Les représentants à Beyrouth de ces organisations ont presque tous, dans des conversations privées, désavoué les instigateurs et les auteurs des incidents, mais, tandis que les uns expriment le regret qu'ils aient eu lieu, d'autres, particulièrement ceux de gauche, ont déclaré que le moment n'était peut-être pas opportun mais qu'il faudrait bien en arriver un jour à « se débarrasser du roi ».

Quoi qu'il en soit, les leaders palestiniens sont sans doute intervenus énergiquement auprès des feddayins révoltés pour obtenir qu'ils fassent taire les armes.

Ces derniers ont été également presque tout de suite condamnés par certains dirigeants des pays arabes qui ont certainement fait aussi pression sur les commandos.

De quel prix cependant le roi Hussein a-t-il dû payer l'accord de mardi? Les leaders des commandos ont en effet certainement profité de la circonstance pour obtenir de nouvelles concessions du Gouvernement jordannien, dont le sort a dépendu une fois encore de leur « modération ». On l'ignore, mais l'accord conclu lundi matin est évidemment le résultat d'un compromis, c'est-à-dire de nouvelles concessions du roi. Parmi elles figure probablement la mise en liberté des feddayins arrêtés.

De toute manière, il est apparu une fois de plus qu'il existe deux pouvoirs en Jordanie et qu'à côté de celui du roi il y en a un parallèle, capable de s'opposer à lui jusqu'à attenter à sa personne et avec lequel il doit composer. Son autorité, même si cette affaire se règle pour lui sans dommages, en sortira encore un peu plus diminuée.

## PROPOS DE JURISTE

# LES LIBERTÉS QUI FORMENT LA LIBERTÉ

Certains philosophes et certains particuliers estiment qu'il n'y a aucune raison valable à ce qu'un homme, même investi de responsabilités, ait de l'autorité sur son prochain. Si ce point de vue venait à triompher, nous aurions une humanité réduite en poussière. Ce serait la fin des libertés sociales de tout ordre acquises jusqu'à présent.

Lorsqu'une classe sociale veut améliorer son sort, elle coordonne nécessairement ses efforts. Chacun est amené à comprendre qu'il doit respecter chez son prochain la dignité et les biens qu'il veut qu'on respecte chez lui-même. A la suite de Jean-Jacques Rousseau et de son « Contrat social », ce sont les initiateurs des républiques organisées en vue du bien commun qui ont clamé que la liberté de chacun finit là où commence celle d'autrui, sinon elle dégénère en ce qu'on appelle la licence. Les combattants de la démocratie sociale, eux aussi, ont remporté leurs succès grâce à une discipline collective et à une division du travail. C'est pourquoi il n'est pas admissible que tout soit permis, pourvu qu'on ne vole ni ne tue.

Après le cauchemar satanique de Hitler, la Charte des Nations Unies, du 26 juin 1945, a sanctionné, pour assurer la paix universelle, l'égalité de droit des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes (art. premier). C'est un pacte de droit international public, qui n'a d'autre but que de régler les rapports entre les nations émancipées ou à émanciper. C'est grâce à cette charte qu'il est juridiquement possible de prendre des mesures contre les Etats membres qui administrent les territoires de peuples qui devraient ou voudraient accéder à l'autonomie voire à l'indépendance (art. 73 et 74). On a vu des assemblées de diverses institutions affiliées voter des résolutions contre le Portugal, l'Afrique du Sud et la Rhodésie; les jeunes Etats asiatiques et africains s'efforcent de les mettre au banc de la communauté internationale; mais on ne saurait réuser encore à appeler, du sein des Nations Unies, à libérer les provinces basques, la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, l'Allemagne de l'Est, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, la Géorgie et le Tibet. Cela ne signifie pas que leur droit ne vaut rien, mais que la force n'est pas encore au service d'un droit international libéral et équitable.

Ceux qui aiment la liberté, l'initiative et la responsabilité de l'homme

se doivent néanmoins d'aller plus loin, et de chercher à abolir, au sein de chaque Etat national, l'oppression des faibles par les forts, ou, selon une expression qui a fait fortune, l'exploitation des poulaillers libres par les renards libres. Or, les renards ne se tiendront jamais tranquilles si on ne les rend pas inoffensifs par l'ordre et la force.

Soucieuse aussi de paix intérieure, l'assemblée générale des Nations Unies a « déclaré » les Droits de l'Homme, le 10 décembre 1948: égalité sans discrimination et capacité juridique de tous les individus; droit à la vie, à la liberté personnelle et à une nationalité; légalité de la répression pénale et prohibition des peines corporelles cruelles ou dégradantes; droit à la protection administrative et judiciaire et à une procédure équitable, avec présomption d'innocence; protection de la sphère privée; libre circulation et libre établissement dans l'Etat de domicile; droit à l'asile en cas de persécution; droit au mariage et à sa protection; droit de propriété privée et collective; liberté de pensée, de religion, de culte, d'enseignement, d'expression, d'information, de réunion et d'association pacifiques; droit à la cogestion politique avec élections périodiques honnêtes au suffrage universel secret; sécurité sociale et développement personnel; droit au travail et au libre choix du travail, avec salaire familial; loisirs et participation à la vie culturelle; niveau de vie permettant les soins nécessaires; droit à l'instruction; etc., en outre, le droit à un ordre public permettant l'exercice de ces libertés.

Cette déclaration universelle est un acte de philosophie politique, en soi dépourvu de toute sanction répressive. Aucune nation n'en a combattu l'adoption, même pas celles qui, dès lors et malgré les leçons de la deuxième guerre mondiale, ont foulé aux pieds ces droits de l'homme. Elles sont légion, les nations qui ont reproduit tout ou partie de ces droits dans leur constitution, mais dont la législation tend à les mettre à néant.

C'est au sein du Conseil de l'Europe, cet embryon d'Etats-Unis d'Europe, né le 5 mai 1949, que les amis de la liberté civique et sociale ont pu faire des progrès pratiques. La Suisse n'y adhèrera qu'en 1963!

Entre-temps, les Etats de l'Europe occidentale formant ce conseil ont adopté la Convention européenne des droits de l'homme, du 4 novembre

1950, suivie de protocoles additionnels. Cette convention précise les droits proclamés par la Déclaration universelle, leur trace des limites en tenant compte des nécessités de l'ordre public. Elle organise des procédures de recours, même individuel, d'abord auprès de juridictions nationales, puis à la Commission européenne des droits de l'homme, sans préjudice des compétences exécutives du Conseil des ministres et des arrêts quérables à la Cour européenne des droits de l'homme. Cette convention donne ainsi une garantie collective aux droits civils et politiques auxquels elle s'est limitée. On sait que la Suisse n'a pas osé y adhérer en 1969 parce qu'elle ne respecte pas tous les droits de l'homme, et de loin.

On a vu apparaître ensuite la Convention européenne d'établissement, du 13 décembre 1955, à laquelle la Suisse ne peut pas adhérer non plus, puisqu'elle ne laisse pas entrer les familles de beaucoup de travailleurs étrangers. On verra bientôt comment elle résoudra ce problème.

On a eu ensuite la Charte sociale européenne, dite de Turin, du 18 octobre 1961, relative aux droits économiques, sociaux et culturels. La Suisse n'y a pas adhéré.

Le 16 décembre 1966, on a eu le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi qu'un pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels. La Suisse n'y a pas adhéré non plus.

Le Conseil fédéral l'explique accessoirement dans le rapport qu'il a adressé le 9 décembre 1968 à l'Assemblée fédérale sur la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du 4 novembre 1950 (voir plus haut).

Le choix fait jusqu'à ce jour par la Suisse, célèbre « cas spécial », de faire exception à une discipline européenne pourtant conforme à l'esprit de notre civilisation a pour conséquence que se perpétuent d'injustes anomalies.

Mais, dans l'ordre public suisse, comme dans l'ordre public européen, les droits reconnus ont des limites qu'on peut déplacer, mais non abolir sans mettre en danger le sain usage des droits eux-mêmes.

Ces limites sont l'objet, en Suisse, de nombreux arrêts du Tribunal fédéral.

(« Services publics ».)

Ch.-O. Roth.

# LA « RÉVOLUTION DE PALAIS » EN ARGENTINE

Le calme le plus absolu règne dans toute l'Argentine où les trois commandants en chef des armées assument depuis mardi soir le pouvoir que la junte révolutionnaire de juin 1966 avait délégué au général Juan Carlos Onganía.

Toutefois la population attend avec impatience le message que les trois commandants en chef doivent adresser prochainement au pays pour annoncer les plans du gouvernement.

Le président déchu — après une résistance symbolique dans le palais présidentiel où il est resté barricadé pendant environ neuf heures — se trouve actuellement avec sa famille dans la propriété présidentielle d'Olivos, à 20 minutes de la capitale, étroitement surveillé par des soldats de l'armée.

Les troupes qui avaient pris position autour du Palais rose lundi, se sont retirées mardi matin dans leurs casernes. Pas un coup de feu n'a été tiré, seules deux grenades lacrymogènes ont été lancées pour disperser les curieux,

au cours de cet épisode militaire exécuté dans la tradition la plus orthodoxe des révolutions argentines. On souligne à Buenos Aires que l'indifférence extrême avec laquelle la population a suivi le déroulement de cette destitution lui a donné un cachet de « révolution de palais » exécutée par un très petit nombre d'acteurs.

On indique de bonne source que cette destitution, prévue depuis le 27 mai dernier, avait été reportée en raison de l'enlèvement du général Aramburu d'une part et de la visite du prince Albert de Liège d'autre part.

La junte a demandé à tous les membres du gouvernement — à l'exception du général Francisco Imaz, ministre de l'Intérieur — de rester en place jusqu'à la désignation du nouveau chef de l'exécutif. On apprendait cependant dans la matinée à Buenos Aires que le ministre de l'Economie et du Travail, M. Dagnino Pastore, avait démissionné.

## Bilan des élections en Italie:

# Centre-gauche renforcé, mais...

Le Gouvernement italien de centre-gauche a légèrement renforcé ses positions à l'issue des élections qui ont eu lieu dimanche et lundi.

Bien que le principal parti de la coalition, les démocrates-chrétiens, ait perdu un peu moins d'un pour cent par rapport aux élections générales de 1968, les quatre partis ont gagné ensemble 2,8%. Ils ont obtenu 58,2% de la totalité des votes exprimés.

Le Parti communiste, le plus important d'Europe occidentale, a maintenu ses forces, ne perdant qu'une décimale, mais il n'a obtenu la majorité que dans l'Emilie-Romagne alors que les observateurs pensaient qu'il serait aussi majoritaire en Toscane et en Ombrie.

L'aile d'extrême gauche du Parti communiste, le Parti socialiste prolétarien, a en revanche perdu beaucoup

de voix, il avait 4,4% de voix en 1968, et n'en a plus que 3,2%.

Les principaux bénéficiaires des élections sont les trois « petits » partenaires de la coalition: les socialistes, les sociaux-démocrates, et les républicains. Ils passent de 16,6% en 1968 à 20,3% des voix.

Les élections italiennes avaient pour but la nomination de quinze nouveaux gouvernements régionaux destinés à décentraliser la bureaucratie nationale.

Bien que le gouvernement se trouve renforcé, il n'en est pas pour autant exempt de soucis. La relative victoire des trois « petits » partis de la coalition risque de créer une crise si l'un d'entre eux s'avise de demander une part plus importante dans la direction des affaires de l'Etat.

## CEE: Invitation officielle à quelques candidats

La Grande-Bretagne, l'Irlande, la Norvège et le Danemark seront officiellement invités, jeudi, à participer, le 30 juin prochain, à Luxembourg, à des négociations avec les Six, déclare-t-on, mardi, de source informée.

Des lettres d'invitation seront remises jeudi, à 8 h. 30 GMT, aux représentants de ces pays, au siège du Conseil des ministres de la CEE, à Bruxelles, précise-t-on.

D'autre part, le Conseil des ministres des affaires étrangères des Six a approuvé, mardi en début d'après-midi, le texte des accords préférentiels entre la Communauté européenne d'une part, l'Espagne et Israël d'autre part. Ces deux accords seront signés le 28 juin prochain.

● PARIS. — Les postes françaises ont suspendu, lundi, le transport aérien des paquets pour Israël. Provisoirement, l'acheminement des lettres et des imprimés à destination de ce pays est également limité.

# EN QUELQUES LIGNES

● ANKARA. — M. Alexandre Dubcek regagnera Ankara dans les prochains jours pour reprendre son poste d'ambassadeur de Tchécoslovaquie, en Turquie, indique-t-on, mardi, à Ankara, de source autorisée. Cette indication met fin aux rumeurs circulant dans les pays occidentaux, selon lesquelles l'ancien premier secrétaire du P.C. tchécoslovaque, qui avait quitté la capitale turque voici dix jours « pour se rendre au chevet de sa mère, à Trencin, en Slovaquie orientale », allait demeurer définitivement en Tchécoslovaquie.

● MOSCOU. — La « Pravda » annonce que 20 000 personnes sont sans abri, après les secousses telluriques qui ont ravagé, les 5 et 8 juin, la région de Tioupsk, en Kirghizie, mais ne signale aucune victime.

● RIO-DE JANEIRO. — La sécheresse qui sévit actuellement au nord-est du Brésil est devenue un véritable fléau et affecte environ un million de personnes. Deux cent mille chefs de famille ont dû quitter leurs foyers pour chercher du travail dans des régions moins durement touchées par ce fléau. A la suite de la disette qui règne au nord-est du pays, un véritable trafic d'esclaves s'est d'autre part institué depuis plusieurs semaines, d'après des indications récemment fournies par la Police fédérale. Selon la police, des « individus sans scrupules » profitent de la sécheresse, et promettant des salaires élevés, envoient des travailleurs dans des régions lointaines où ils sont en réalité « vendus » et exploités à la convenance de leurs propriétaires.

● PARIS. — D'importantes mesures de sécurité ont été prises à Paris, en prévision d'une visite que M. Vorster, premier ministre sud-africain, se propose de faire en France, jeudi, à titre privé, et qui soulève une vague de protestations dans la capitale française.

● LIMA. — Les nouvelles tragiques en provenance du nord du Pérou, la région la plus durement touchée par le tremblement de terre, continuent à affluer à Lima. Selon l'une d'elles, 70 ouvriers ont été ensevelis par un brusque glissement de terrain alors qu'ils tentaient de remettre en état la route Casma—Huaraz. Avec eux, 170 km. de la route ont complètement disparus. La situation est toujours tragique dans de nombreux villages de la vallée d'Huaylas: en effet, la plupart ne sont marqués sur aucune carte, si bien qu'il est difficile d'y acheminer des secours.

● VARSOVIE. — Deux pirates de l'air ont été arrêtés, mardi, à Varsovie, par la milice polonaise, après avoir tenté de détourner sur Vienne le courrier régulier des lignes aériennes polonaises LOT assurant la liaison Katowice—Varsovie.

● VIENNE. — Un porte-parole de la délégation américaine aux conversations « Salt » de Vienne, a démenti, mardi soir, les rumeurs selon lesquelles un accord serait sur le point d'intervenir sur la limitation des missiles antimissiles. Ce porte-parole a ajouté que les conversations, dont la quinzième séance s'est tenue mardi à l'Ambassade soviétique, se déroulent « aussi bien que possible », mais il a souligné qu'aucune proposition concrète n'avait encore été faite et que les conversations en étaient encore au stade de l'échange de vues.

● LONDRES. — La grève des journaux est effective à Londres, mercredi matin, malgré les discussions qui ont eu lieu, mardi, pendant treize heures avec Harold Wilson, premier ministre. Les patrons de la presse londonienne et les représentants des ouvriers typographes n'ont pas pu trouver d'accord. Les compositeurs et les opérateurs ont demandé une augmentation de 23 %, mais les éditeurs ne leur ont offert que 5 %. Ainsi, à huit jours des élections générales, la grande presse britannique se trouve paralysée. Seul échappe à cette grève, le quotidien « Morning Star ». Les pourparlers se sont poursuivis pendant le plus clair de la journée et toute la soirée de mardi. A la première heure de la matinée de mercredi, on apprendait que ces entretiens avaient été ajournés à jeudi. La grève porte sur 23 000 travailleurs.